



MONTUSSAN

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° PM-AC-2026-02-006

Le Maire de MONTUSSAN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande présentée par la société CAPRARO et Cie 33, sise 1270 route de Salignac à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240), pour le 8 B route d'Orton à MONTUSSAN (33450) ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du **lundi 9 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026**, la société CAPRARO et Cie 33 est autorisée à effectuer un branchement en eaux et un branchement en eau usées au 8 B route d'Orton à Montussan (33450).

ARTICLE 2 :

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

Pour les besoins des travaux et pendant toute leur durée, la voie de circulation sera fermée dans les deux sens.

Une déviation sera mise en place pour l'ensemble des véhicules, selon l'itinéraire suivant :

- Rue des Lauriers
- Rue des Chênes
- Route de la Chaise

L'accès restera autorisé aux riverains, ainsi qu'aux véhicules de secours, d'intervention et de collecte des ordures ménagères.

Hôtel de Ville

BP 15 – 1 Place Pierre de BRACH 33 450 MONTUSSAN

Tél : 05 56 72 41 00 // Fax : 05 56 72 80 37

accueil@montussan.fr



ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle réglera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE 5 :

La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 8 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de MONTUSSAN, la Gendarmerie de CARBON-BLANC, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de SAINT-LOUBES et à la société VEOLIA à POMPIGNAC.

Montussan, le 16 février 2026



PM-AC-2026-02-006

5896_ORTON_EU-DA-41241714



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BAHOUN Prénom : Romain

Dénomination : CAPRARO & Cie 33 Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1270 Route de Salignac

Code postal 33240 Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Pays : FRANCE

Téléphone 0695177243 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : r.bahoum@capraro.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CAPRARO & Cie 33 Prénom : BAHOUN Romain

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1270 Route de Salignac

Code postal 33240 Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Pays : FRANCE

Téléphone 0695177243 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : r.bahoum@capraro.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 8B Extension : Nom de la voie : 8B, Route d'Orton,

Code postal 33450 Localité : Montussan

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : BRANCHEMENT EAU POTABLE + BRANCHEMENT EAUX USÉES

Date prévue de début des travaux : 09/03/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 09/03/2026

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

TRAVAUX SOUS ACCOTEMENT TROTTOIR ET CHAUSSÉE, LA RÉFLECTION SERA RÉALISÉE PAR L'ENTREPRISE PÉPERIOT.
LA DURÉE EFFECTIVE DES TRAVAUX N'EXCEDERA PAS 5 JOURS. LA RUE SERA BARRÉE A LA CIRCULATION SAUF POUR LES RIVERAINS ET LES SERVICES DE SECOURS.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

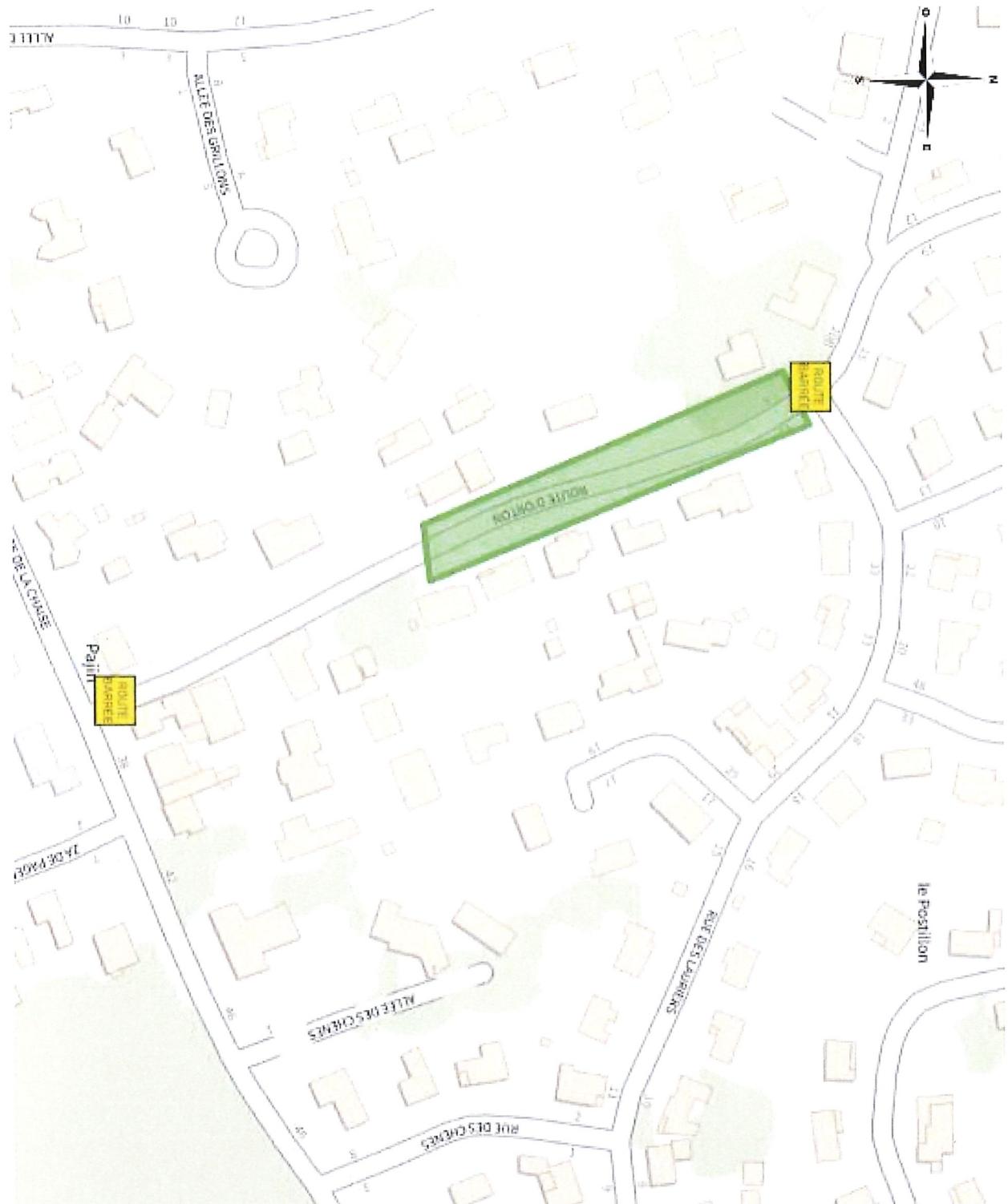
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ST ANDRE DE CUBZAC Romain BAHOUM

Le :13/02/2026

Nom : CAPRARO & Cie Prénom : Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.417078 44.88114 -0.416853 44.881216 -0.416209 44.880083 -0.416445 44.880064 -0.417078 44.88114</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>